



Quand la Ministre de la Santé signe l'arrêt de mort de l'Ordre Infirmier...

Paris.- 19 mai 2010. Lors de la séance de questions au gouvernement de ce mercredi 19 mai, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé, a indiqué soutenir la proposition de loi de M. Yves Bur visant à restreindre le champ de compétence de l'Ordre Infirmier au seul monde libéral.

Par cette prise de position, Mme la Ministre de la Santé vide donc totalement l'Ordre Infirmier de sa substance, lui retirant de fait les missions qui lui avaient été confiées par la Loi : promouvoir l'ensemble de la profession infirmière, tous modes d'exercice confondus, et construire un code de déontologie propre à ce métier, en toute autonomie et responsabilité.

Le Sniil, qui s'est battu pour la création de l'Ordre depuis le début, s'insurge contre cette décision de la Ministre. Et regrette amèrement le mépris qu'elle a montré face à cette organisation dans son discours : en effet, en indiquant que « *les instances ordinales n'ont pas voulu obéir à ces conseils de bon sens* », Mme Bachelot semble indiquer que la structure ordinale infirmière aurait dû se trouver aux ordres du Ministère et des Parlementaires. Ce qui aurait provoqué un tollé si les mêmes termes avaient été employés au sujet de l'Ordre des Médecins ou des Pharmaciens...

Moins de trois ans après sa création officielle, l'Ordre Infirmier est donc aujourd'hui condamné à mort. Malgré leur supériorité numéraire, leur niveau d'études et de responsabilités, les 500 000 infirmières et infirmiers de France resteront donc les seuls professionnels de santé à ne pas être indépendants.

Contact presse :
Annick Touba
Présidente Nationale du Sniil
06 62 69 64 91